



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 21/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/527

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des centres d'animation de quartiers de bordeaux ACAQB. Autorisation. Signature

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'ACAQB, créée depuis 1963, est une des associations majeures du territoire Bordelais. Elle est implantée sur les 8 quartiers de la ville à travers 11 centre d'animation (dont 10 agrées centres sociaux), le mur d'escalade et l'auberge de jeunesse à Barbey.

L'association développe un travail d'animation socio-culturelle en s'appuyant sur les grands principes de l'éducation populaire.

Plus de 25 000 Bordelais sont accueillis chaque année dans les centres, 8000 sont adhérents. Les salariés sont au nombre de 360 ce qui représente 280 équivalents temps plein.

A leurs côtés, 400 bénévoles s'investissent dans chaque centre, dont 163 font partie des comités d'animation.

L'ACAQB est liée à la ville par une convention qui arrive à terme au 31 décembre 2017 et qui fixait les grands axes du partenariat en cours.

L'échéance de cette convention, le contexte particulièrement complexe en termes financier, la mutation en cours de la ville et le travail engagé dans le cadre du Pacte de cohésion sociale et territoriale, a conduit l'association et la ville à mener une réflexion profonde quant au devenir de ce partenariat.

Ainsi, il a été retenu le principe de contractualiser autour d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) afin de répondre aux objectifs suivants :

- Clarifier les relations partenariales autour des enjeux partagés du territoire

- Sécuriser le fonctionnement de la structure associative tout en tenant compte des contraintes qui s'imposent à la ville

- Faire coïncider les objectifs fixés avec les moyens octroyés

- Engager une démarche d'évaluation permanente afin de s'adapter aux évolutions du territoire, et des besoins de ses habitants.

Ce travail collaboratif de plus d'un an a abouti à un document conventionnel qui vous est présenté en annexe.

Il s'agit d'une avancée majeure dans les relations qui lient la ville avec l'ACAQB, qui va bénéficier en premier lieu aux habitants, mais aussi à l'ensemble du tissu associatif, à travers la précision du cadre partenarial ainsi défini.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les organismes et tout document lié à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Version validée par le Maire le 20 novembre 2017

et l'ACAQB le 24 novembre 2017

Version 1-2 définitive du 06/12/2017

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 modifiée rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-11 et suivants, et R.314-39 à R.314-43-1,

Vu le Pacte de Cohésion sociale et territoriale (PACTE), le Plan pour l'équité culturelle et le Projet éducatif de territoire de la Ville de Bordeaux,

Vu l'avis de la Commission (préciser laquelle et la date de l'avis),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux, en date du 18/12/2017

Vu les Statuts, le règlement intérieur et le projet associatif de l'ACAQB, agréée comme Association de Jeunesse et de l'Éducation Populaire sous le numéro d'agrément 33/063/2005/014

Vu la convention de gestion des bâtiments passée entre la Ville de Bordeaux et l'ACAQB en date du 25 octobre 1965

Il a été convenu ce qui suit :

ENTRE

La Commune de Bordeaux, prise en la personne de son Maire en exercice pour lequel domicile est élu à l'Hôtel de Ville - Place Pey- Berland – 33 080 BORDEAUX, et dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017,

Ci-après désignée par « la Ville de Bordeaux »

ET

L'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux (ACAQB), dont le siège est situé 10 Rue Vilaris - CS 31879 - 33080 BORDEAUX, immatriculée sous le numéro de SIRET 781 849 294 000173,

Représentée par son Président, Monsieur Jean Charles PALAU,

Ci-après désignée par « ACAQB »

PREAMBULE

En accord avec la Ville de Bordeaux, l'Association ACAQB a lancé un diagnostic partagé afin de rédiger un cadre d'intervention par domaines d'activités de l'Association à partir d'une analyse globale des capacités financières, organisationnelles et humaines. Ce diagnostic partagé doit permettre ainsi d'évaluer la pertinence, les dispositions mises en place, les pratiques effectuées et les effets pour le public/usager des actions de l'ACAQB, et ce, au regard des moyens alloués.

En lien avec la démarche engagée par l'ACAQB et les diagnostics de territoires réalisés dans le cadre des agréments de centres sociaux, la Ville de Bordeaux a souhaité faire évoluer ses relations contractuelles et modalités de partenariat avec l'ACAQB, par la mise en œuvre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Ce type de contractualisation, issu de la loi 2002-2, permettra à la Ville de Bordeaux de fixer à l'ACAQB un cadre de référence contractuel, en y adossant les moyens corrélatifs dans un cadre budgétaire contraint en contrepartie d'un engagement dans la mise en œuvre d'objectifs répondant à des priorités définies par les politiques publiques et en matière de qualité d'accueil et d'animation socioculturelle et d'efficience dans la gestion du projet dans chaque centre d'animation.

A cet effet, un travail partenarial a été conduit dans le courant de l'année 2017 avec l'Association ACAQB afin de définir conjointement les objectifs, résultats et indicateurs communs dans le but de formaliser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour une mise œuvre à compter du 1er Janvier 2018.

I. PERIMETRE ET OBJECTIFS DU CONTRAT

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir le cadre des engagements réciproques de la VILLE DE BORDEAUX et de l'ACAQB pour la période 2018/2020, en vue de permettre :

- la réalisation des objectifs retenus dans le Pacte de cohésion sociale et territoriale de la Ville de Bordeaux, le Plan pour l'équité culturelle et le Projet éducatif de territoire dont relèvent les Centres d'Animation de l'ACAQB et leurs services,
- la mise en place du projet associatif et du projet social de chaque Centre d'Animation de l'ACAQB sur les quartiers,
- la mise en œuvre d'actions sociales et socioculturelles en direction des publics

Le présent contrat concerne les établissements (Centres d'Animation de l'ACAQB) et services suivants :

- a) Association des Centres d'Animation de Quartiers de la Ville de Bordeaux, DIRECTION GÉNÉRALE, enregistrée sous le numéro de SIRET 781849 294 000173
- b) Centre d'animation BACALAN, agréé centre social, 139 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux
- c) Centre d'animation SARAH BERNHARDT, agréé centre social, 33 cours du Québec 33000 Bordeaux
- d) Centre d'animation de BORDEAUX LAC, agréé centre social, pôle d'excellence ferme pédagogique et environnement, rue du Petit Miot 33300 Bordeaux
- e) Centre d'animation GRAND PARC, ludothèque, 36 rue Robert Schuman 33300 Bordeaux
- f) Centre d'animation MONSEJOUR, agréé centre social, pôle d'excellence arts plastiques & artisanat d'art, rue François Coppée 33200 Bordeaux
- g) Centre d'animation BASTIDE QUEYRIES, agréé centre social, pôle d'excellence arts du cirque, 13 allée Jean Giono 33100 Bordeaux
- h) Centre d'animation BASTIDE BENAUGE, agréé centre social, pôle d'excellence danses, 23 rue Raymond Poincaré 33100 Bordeaux
- i) Centre d'animation SAINT PIERRE, agréé centre social, pôle d'excellence écriture lecture multimédia : le court brouillon, 4 rue du Mulet 33000 Bordeaux
- j) Centre d'animation SAINT MICHEL, agréé centre social, arts de la parole, partenariat avec chahuts, 25 rue Permentade 33000 Bordeaux
- k) Centre d'animation ARGONNE NANSOUTY SAINT GENES, agréé centre social, cultures urbaines, 1 bis rue Lherisson 33000 Bordeaux
- l) Centre d'animation BORDEAUX SUD, agréé centre social, 13 rue du professeur Devaux 33800 Bordeaux

Les financements concernant le Mur d'escalade Barbey et l'Auberge de jeunesse sont intégrés à l'enveloppe financière globale prévue par le présent contrat.

Article 2 : Objectifs généraux et opérationnels du contrat

L'ACAQB s'engage, au terme du diagnostic partagé, réalisé en concertation avec la VILLE DE BORDEAUX et présenté en annexe (numéro), et ce, dans le respect des 5 orientations prioritaires de la politique municipale, du PACTE de Cohésion Sociale et Territoriale et du Document d'Orientation Culturelle, à l'atteinte des objectifs suivants au terme du contrat :

OBJECTIF N° 1 : Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse, en lien avec les familles, permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle. *Cet objectif étant en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT), le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE), le Document d'Orientation Culturelle (DOC) et le contrat CLAS*

- **OPERATIONNEL 1.1** Proposer un accueil éducatif de qualité à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires, en s'adaptant à la spécificité de chaque quartier, de chaque âge et de tous les publics
 - Répondre à un besoin social et à des solutions de modes d'accueil éducatifs, en cohérence avec le système éducatif et en accompagnement et soutien de la fonction parentale
 - Proposer et rendre accessibles des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, permettant l'épanouissement personnel, la réussite et l'intégration des enfants dans la société
 - Favoriser l'implication, la prise d'initiatives, la prise de responsabilités et l'engagement des enfants et de leurs familles dans l'émergence et le développement de projets
 - Soutenir le lien social en renforçant les solidarités, les rencontres, les échanges, les relations inter-générationnelles, les passerelles entre cultures, et l'apprentissage de la citoyenneté
- **OPERATIONNEL 1.2** Mettre en œuvre des accueils, actions et activités en direction des 12/17 ans
 - Proposer et développer des accueils, activités et actions culturelles, sportives et de loisirs, adaptées et ajustées aux tranches d'âges et à l'environnement des quartiers, et ce, en s'appuyant sur les ressources de la Ville, afin d'optimiser le rayonnement de l'action éducative
 - Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la prise de responsabilités des jeunes dans leurs projets et dans leur participation citoyenne
 - Mettre en place des espaces d'accueil, d'échanges et d'accompagnement ouverts en lien avec les clubs de

- prévention, concourant à l'autonomie et à la responsabilisation des jeunes
- Concourir à l'égalité entre les hommes et les femmes en initiant des actions de sensibilisation et la recherche d'innovations
- Travailler en partenariat avec des acteurs de l'action jeunesse, dont la MDA
- Contribuer à la politique jeunesse
- **OPERATIONNEL 1.3** Assurer un accueil, un accompagnement et un soutien des jeunes adultes et notamment les 18/25 ans
 - Proposer des accueils ouverts, adaptés et basés sur l'écoute et la libre adhésion
 - Proposer des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation tout au long de la vie, l'insertion sociale..., et ce « dans » et « hors » les murs, dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales
 - Renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours de vie
 - Mener ou soutenir des actions innovantes portées par des acteurs compétents afin de garantir dans l'ensemble des quartiers - au sein desquels l'ACAQB est implantée - l'accès aux droits fondamentaux et l'orientation dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation, de la culture et de la protection de la famille et de l'enfance
 - Contribuer à la politique jeunesse
- **OPERATIONNEL 1.4** Accompagner à la scolarité les enfants et les jeunes
 - Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de méthodes, d'approches et de relations favorisant l'accès au savoir, par un ensemble d'actions visant à offrir appuis et ressources, aux côtés des acteurs de l'éducation et des familles
 - Mettre en place des activités permettant d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, et ce, en concertation avec les acteurs socio-éducatifs, les professionnels de l'éducation et les familles
 - Mettre en œuvre des projets d'accompagnement à la scolarité selon la spécificité et les besoins des quartiers
 - Accentuer les actions dans les quartiers en REP+

OBJECTIF N° 2 : Participer à l'animation et à la dynamisation de la vie sociale des quartiers et au « vivre ensemble », *et ce, en cohérence avec le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE)*

- **OPERATIONNEL 2.1** Coordonner des actions, dispositifs et acteurs des quartiers
 - Fédérer, animer et mettre en réseau ou en lien des acteurs de la vie sociale des quartiers et les acteurs économiques et culturels
 - Coordonner, mutualiser et favoriser toutes formes de partenariat en direction des publics
 - Etre attentif aux sollicitations des partenaires, des structures locales culturelles, éducatives, sociales et environnementales et à soutenir la vie associative
 - Initier toutes formes de coopération et valoriser les initiatives locales, culturelles, éducatives, sociales et environnementales
 - Accompagner des acteurs locaux dans les projets, dans l'animation de la vie des quartiers et sur les plans méthodologique, technique, opérationnel et stratégique en lien avec l'ingénierie de projet
 - Centrer les actions en direction des publics ciblés sur les quartiers de Bordeaux, et éventuellement en partenariat avec des collectivités dont les problématiques sont comparables
 - Présenter des projets audacieux contribuant au renouvellement des actions à visée d'insertion sociale
 - Etre un laboratoire d'expérimentation citoyenne et de crises
 - Contribuer à la réflexion et aux actions autour des enjeux de l'alimentation et des jardins vivriers urbains
- **OPERATIONNEL 2.2** Animer la vie sociale des quartiers et co-construire des projets
 - Proposer des actions sociales dans le respect du projet du centre social et du diagnostic de territoire répondant aux besoins de chaque catégorie de public dans un but de mixité sociale et de cohésion
 - Permettre - ou contribuer à permettre par l'orientation des personnes - à la population d'avoir accès aux droits fondamentaux en termes de logement, santé et culture
 - Repérer les problématiques d'animation de la vie sociale et les perspectives d'amélioration afin de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes et de rompre l'isolement des habitants d'un territoire

- Participer aux animations de quartiers, spectacles, manifestations de proximité ou toutes formes d'organisations collectives dans le respect des statuts de l'ACAQB
- Prévenir toute forme de violence en développant une prévention en lien avec les familles et les professionnels et des modes de régulation de conflits
- Favoriser le développement ou le renforcement des relations et des liens inter-générationnels dans les quartiers
- Exercer une fonction de veille dans les quartiers
- **OPERATIONNEL 2.3** Accueillir, informer, orienter et insérer socialement les adultes et les familles et participer à la formation tout au long de la vie, en particulier à la langue française
 - Assurer l'accompagnement des adultes et des familles, en particulier des familles vulnérables, au travers de lieux ressources de proximité
 - Mettre en place des actions individuelles ou collectives de soutien à la parentalité, d'aide aux vacances, d'accompagnement à l'alimentation et des ateliers d'éducation à la langue française (alphabétisation, français langue étrangère, sociolinguistique)
 - Veiller à la valorisation de la diversité culturelle des personnes et de leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le cadre des projets, actions et activités mis en œuvre
 - Initier des actions collectives contribuant à la cohésion et au renforcement familial et social
 - Répondre aux problématiques repérées dans les quartiers, en développant des projets « familles », notamment à titre d'exemple autour des questions alimentaires, de la transition énergétique ...
- **OPERATIONNEL 2.4** Associer les habitants à la gouvernance et à l'animation des structures de vie sociale dans une démarche de responsabilité des personnes
 - Animer les comités d'animations en travaillant à l'ouverture (jeunes, familles, bénévoles, partenaires)
 - Favoriser le développement d'initiatives et de projets avec et pour des habitants, en mobilisant des moyens humains et logistiques
 - Favoriser l'implication et l'engagement de personnes bénévoles dans l'ACAQB et d'autres associations.

- Participer à la formation – source d’émancipation – des personnes bénévoles engagées dans les centres d’animation, actrices de la vie sociale des quartiers.
- Promouvoir la liberté d'expression des personnes dans son contenu et sa forme (orale, écrite, corporelle, artistique...), la participation démocratique et la responsabilité de chacun, notamment par l'accompagnement des personnes et de collectifs dans l'exercice de leur citoyenneté en particulier au sein d'instances décisionnelles et consultatives à l'échelle de l'ACAQB et plus largement de la ville de Bordeaux (CA, commission permanente, conseil citoyen...) »

OBJECTIF N° 3 : Contribuer à l’équité culturelle, *en cohérence avec le Document d’Orientation Culturelle (DOC) et le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE)*

- **OPERATIONNEL 3.1** Favoriser l’accès à la culture et l’éducation artistique et culturelle
 - Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics en initiant des actions prenant en compte les droits culturels des personnes
 - Organiser des temps de découverte culturelle pour des publics qui en sont habituellement éloignés
 - Participer à l’éducation culturelle et artistique, tout au long de la vie
 - Favoriser l’émergence et la pratique de cultures alternatives
- **OPERATIONNEL 3.2** Valoriser les pôles d’excellence et les projets culturels
 - Poursuivre la structuration des pôles d’excellence dans les quartiers, en incluant des opérateurs culturels, des artistes en résidence et des associations de quartiers et en diffusant hors les murs les pratiques artistiques créées au sein des centres
 - Favoriser le partenariat entre les acteurs sociaux et culturels, en fédérant les acteurs dans leurs domaines de compétence au service des publics et en créant des « ponts » entre les quartiers
 - Travailler en partenariat avec les diffuseurs, les opérateurs, les partenaires sociaux, les services de la Ville dans une logique d’ouverture à la réflexion de projets culturels
 - Envisager, dans les quartiers qui en sont dépourvus, de nouveaux pôles singuliers d’attractivité

OBJECTIF N° 4 : Optimiser l’utilisation des ressources allouées

- **OPERATIONNEL 4.1** Rechercher l'efficacité dans la gestion des activités et des Centres d'Animation
 - Mettre en œuvre les réorganisations structurelles et logistiques (cf. préconisations du diagnostic partagé) nécessaires à la pérennité financière de l'Association, et ce, dans un cadre budgétaire maîtrisé
 - Travailler sur les modalités d'utilisation des équipements et de gestion de salles
 - Mutualiser et rationaliser les moyens
 - Rechercher de nouveaux financements
- **OPERATIONNEL 4.2** Mettre en place un outil de dialogue permanent
 - Mettre en place un comité de suivi dans le but de suivre régulièrement l'évolution des activités au regard des objectifs, et ce, afin de permettre les réajustements nécessaires et proposer, le cas échéant, des évolutions ou préconisations au comité de pilotage
 - Entrevoir de nouvelles modalités de dialogue et de concertation entre les parties au travers d'un outil de dialogue permanent (comité de pilotage), permettant ainsi de clarifier les relations et d'intégrer un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs prévus, l'évolution des activités des structures et services ...
 - Dans le cadre du comité de suivi et préalablement à la tenue de Conseil d'Administration correspondant : organiser des réunions de gestion régulière et à chaque étape budgétaire pour vérifier la réalisation des objectifs et l'adéquation des moyens
 - Favoriser la visibilité des actions et des dispositifs portés par la Ville de Bordeaux, et mentionner l'aide apportée par celle-ci dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, site internet ...

Les objectifs généraux sont déclinés en actions, et assortis d'indicateurs de suivi ; ils sont présentés en annexe du contrat.

Article 3 : Objectifs spécifiques

Au-delà des objectifs généraux précités, la VILLE DE BORDEAUX et l'ACAQB décident la mise en œuvre d'objectifs spécifiques selon les caractéristiques des quartiers, en lien avec l'analyse des besoins sociaux, à savoir :

BORDEAUX SUD

- a) Favoriser la mise en lien entre le public « jeunes » et les structures d'insertion, en particulier dans le cadre de Bordeaux Euratlantique
- b) Développer la synergie entre les acteurs socioculturels du quartier, co-construire le schéma d'animation de la vie locale, principalement avec les EVS.
- c) Construire une dynamique permettant d'aller vers les publics isolés : étudiants, jeunes en difficulté, familles monoparentales, publics précaires,...

CHARTONS, GRAND PARC ET JARDINS PUBLIC

- a) Accompagner les publics dans leurs parcours d'insertion en redynamisant les liens avec les structures dédiées, notamment avec la Maison de l'emploi
- b) Favoriser la mixité des publics issus des différents secteurs du quartier
- c) Mettre en œuvre des projets en direction des 14/25 ans (séjours, chantiers éducatifs...) afin de renforcer la prévention et la médiation sur le territoire, et plus particulièrement sur le quartier du Grand Parc

CENTRE

- a) Développer les actions en direction des plus de 15 ans (étudiants, jeunes du secteur) et favoriser la mixité entre tous les publics
- b) Accompagner la médiation autour d'un usage apaisé des espaces publics
- c) S'appuyer sur la multitude d'équipements culturels structurants, pour en favoriser l'accessibilité pour tous

NANSOUTY ET SAINT-GENES

- a) Favoriser les échanges entre acteurs de proximité (associations, commerces,...) et l'essaimage d'initiatives
- b) Prévenir et apaiser les tensions liées à l'incivisme, aux dégradations, aux trafics et nuisances

BORDEAUX MARITIME

- a) Favoriser la mise en lien entre le public « jeunes » et les structures d'insertion, en particulier dans le cadre des différents projets urbains (Ginko, Aubiers, BAF, Claveau)
- b) Accompagner les mutations du quartier dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Lac
- c) Renforcer la prévention, la médiation et l'accompagnement social en direction des publics les plus fragiles et/ou vulnérables, notamment en allant vers les publics les plus éloignés (animation hors les murs)

BASTIDE

- a) Accompagner, par des actions ciblées, les mutations liées à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain Joliot Curie (participation des habitants, diagnostic, animation du réseau d'acteurs)
- b) Développer les articulations entre les deux secteurs du quartier (Queyries et Benauges) et anticiper l'émergence de nouveaux secteurs (Niel et Brazza)

- c) Mettre en œuvre des projets en direction des 14/25 ans (séjours, chantiers éducatifs ...) afin de renforcer la prévention, la médiation et la citoyenneté sur le territoire, et plus particulièrement sur le quartier de la Benauge

CAUDERAN

- a) Favoriser les partenariats avec les principaux acteurs socio éducatifs en vue d'assurer un maillage optimisé de l'ensemble du quartier
- b) Repérer et accompagner les publics vulnérables et isolés du territoire
- c) Mettre en place des actions participant à la dynamique d'amélioration du cadre de vie du quartier, en favorisant la participation des habitants (ville-jardin, santé pour tous,...)

Les objectifs spécifiques sont déclinés en annexe. Ces objectifs pourront être révisés, chaque année, à l'issue du dialogue de gestion sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat.

Article 4 : Engagements réciproques

La VILLE DE BORDEAUX et l'ACAQB conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques, en recherchant les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers et des valeurs républicaines notamment la laïcité(1) et le principe de non discrimination telles que prévues par le corpus légal et réglementaires en vigueur à la signature du présent contrat.

(1) Le principe de laïcité tel qu'établi par la loi du 9 décembre 1905 constitue un dispositif juridique et politique concourant à la cohésion sociale en permettant à des citoyens ne partageant pas les mêmes convictions de vivre ensemble sur un même territoire avec leurs différences. Le principe de laïcité est un principe de libertés (liberté de conscience, liberté d'expression) rendu effectif grâce à la mise en œuvre combinée du principe d'égalité et de neutralité afin d'exclure toute forme de discrimination liée à l'expression de ces libertés.

La VILLE DE BORDEAUX et l'ACAQB conviennent de développer des réponses adaptées et évolutives pour agir aux mieux et au plus près des besoins et attentes des personnes accueillies dans les Centres d'Animation.

4.1 : Engagements de la Ville de Bordeaux

La VILLE DE BORDEAUX, au titre de ses prérogatives et compétences, apporte à l'ACAQB, sur la base des budgets approuvés à la signature du présent contrat, les moyens nécessaires à la conduite de ses missions dans les conditions et les limites précisées au présent contrat.

La VILLE DE BORDEAUX reconnaît à l'ACAQB une autonomie de gestion pour l'ensemble des établissements et services qu'elle regroupe, pour accomplir sa mission et atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Elle reconnaît également à l'ACAQB une autonomie de gestion des enveloppes budgétaires permettant d'accroître les possibilités d'optimisation de fonds publics dans le respect de l'enveloppe allouée, de rationaliser et d'optimiser les coûts.

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage dans la période de validité du présent contrat à réaliser un diagnostic de la qualité des locaux mis à disposition de l'ACAQB pour exercer ses activités et à inscrire dans son PPI les sommes corrélativement nécessaires. Cette procédure conduira à substituer à la convention de gestion en cours de validité une nouvelle convention de gestion des bâtiments annexée au présent contrat.

La VILLE DE BORDEAUX se réserve le droit d'exercer tous les contrôles, tant sur le plan financier que sur le plan qualitatif.

Pendant et au terme du présent contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville de Bordeaux. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention.

4.2 : Engagements de l'ACAQB

En contrepartie, l'ACAQB s'engage à mettre en œuvre les objectifs définis dans le présent contrat, dans le respect des modalités financières et administratives prévues, et s'engage au respect d'un équilibre financier global sur la durée du contrat.

Concernant les locaux mis à disposition par la Ville pour les activités de l'ACAQB, l'ACAQB s'engage à en assurer la gestion dans le respect des dispositions réglementaires et légales en vigueur..

La collectivité autorise l'association à titre accessoire et lui laisse la liberté d'apprécier en opportunité, la mise à disposition à des tiers des locaux visés par cet article. Toute situation litigieuse et/ ou délicate pourra être soumise à l'instance de dialogue de gestion prévu par le présent contrat. En cas de refus émis par l'association, la question devra être évoquée auprès de l'autorité municipale.

II. MODALITÉS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES DU CONTRAT

Article 5 : Principes généraux et modalités de mise en œuvre

Le budget base zéro (BZZ), déterminé conjointement entre la VILLE DE BORDEAUX et l'ACAQB, est calculé sur la base du compte de résultats et du bilan au titre de l'exercice clos au 31/12/2016, des évolutions 2017 et 2018, assortis de diverses variables et provisions. Ce budget base zéro (BZZ) servira ainsi de référence initiale

à l'exécution des dispositions du présent contrat et à l'accomplissement des objectifs fixés dans le CPOM, et ce, à périmètre et réglementation constants.

Ce budget base zéro (BZZ) permettra de déterminer la base initiale des enveloppes budgétaires globales et constantes du CPOM pour la durée du CPOM (3 ans).

Pour la définition de ce budget base zéro (BZZ), les parties ont considéré le niveau de couverture budgétaire nécessaire à la réalisation des objectifs fixés et du projet de la structure au regard de l'effectif en personnel, du nombre et des besoins des personnes accueillies et de la situation des différents comptes de charges à périmètre constant, sachant que les conséquences de la modification des rythmes scolaires susceptible d'intervenir en 2018 seront examinées dans le cadre du dialogue de gestion prévu au présent contrat.

Article 6 : Procédure et documents budgétaires

Les parties s'accordent à considérer que la mise en œuvre du présent CPOM permet de simplifier la procédure budgétaire.

A cet égard, elles ont convenu de déroger à la procédure budgétaire annuelle contradictoire et itérative prévue au II de l'article L.314-7 du CASF et à l'ordonnance N°2005-1477 du 01/12/2005.

Toutefois, l'ACAQB transmettra à la VILLE DE BORDEAUX les budgets des établissements et services concernés par le CPOM sous une forme simplifiée.

Les parties conviennent également de mettre l'accent sur le contrôle de l'efficacité, a posteriori.

A cet effet, à la clôture de l'exercice comptable, l'ACAQB devra présenter le bilan des comptes annuels de chaque établissement et service.

Article 7 : Traitement des résultats

Sous réserve du respect des règles fixées au II de l'article R.314-51 du CASF précisant les possibilités d'affectation des excédents et de couverture des déficits, l'ACAQB pourra conserver les résultats des exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020 relevant du CPOM. La ville se réserve la possibilité de ne pas verser le solde de sa subvention correspondant aux excédents réalisés, si un accord n'intervient pas dans le dialogue de gestion, au titre du droit de suite de l'usage des subventions que la ville peut faire valoir.

La couverture des déficits reste de la responsabilité du gestionnaire.

Ceux-ci sont couverts en priorité par la réserve de compensation de l'établissement, en cas d'impossibilité par les excédents des autres établissements et services relevant de la même enveloppe de financeur.

Article 8 : Frais de siège

Dans le cadre des frais de siège de l'ACAQB, un prélèvement qui devra être spécifié et accepté par la Ville de Bordeaux est effectué sur le montant global des charges brutes d'exploitation, calculé sur le dernier exercice clos de chaque établissement ou service, afin de financer les prestations fournies par le siège social.

Article 9 : Mode de calcul de l'enveloppe budgétaire

9.1 Budget base zéro (BZZ)

La VILLE DE BORDEAUX et l'ACAQB ont travaillé conjointement à la définition de l'enveloppe budgétaire, dite BZZ., le mode de calcul de celui-ci sera explicité en annexe au présent contrat.

Pour la définition du budget base zéro (BZZ), les parties ont considéré le niveau de couverture budgétaire nécessaire à la réalisation des objectifs fixés et du projet de la structure au regard de l'effectif en personnel, du nombre et des besoins des personnes accueillies et de la situation des différents comptes de charges.

Le budget base zéro (BZZ) est la base de référence à partir de laquelle seront examinées les opportunités (redéploiements et/ou réorganisations des moyens existants) et les contraintes (moyens nouveaux nécessaires) permettant les évolutions envisagées.

Ainsi, une subvention constante pour les années du CPOM est établie conjointement à 8 300 000 € (huit millions trois cent mille euros). Il s'agit d'une enveloppe globale comprenant l'ensemble des financements émanant de la Ville de Bordeaux et notamment ceux de la CAF versés par celle-ci sur le budget communal. Cette enveloppe pourra les 2 et 3^{ème} années d'exécution être augmentée d'un montant se situant dans une fourchette comprise entre 100 000 € et 300 000 € maximale pour les 2 exercices en fonction de demandes spécifiques émanant ou validées par les deux parties.

9.2 Provisions

Les charges et reprises de provisions devront figurer dans les documents budgétaires.

9.3 Activités constatées

Pour chaque établissement et service, le niveau d'activité est retenu sur la base de l'analyse de l'évolution de l'activité au cours des 3 années précédant la signature du présent contrat.

Article 10 : Evolution de l'enveloppe budgétaire

10.1 Suivi des évolutions

La VILLE DE BORDEAUX tiendra compte à périmètre constant des évolutions budgétaires liées à des obligations conventionnelles et réglementaires s'imposant à l'ACAQB dans la limite des contraintes financières de la collectivité.

Comme spécifié à l'article 9-1 une évolution est envisageable dans la limite d'une enveloppe globale maximale fixée à 300 000 € négociée entre les parties de manière spécifique.

10.2 Mesures nouvelles

Sont considérées comme mesures nouvelles :

- celles émanant de la collectivité qui devront être accompagnées par celle-ci notamment la création de points lecture dans les centres d'animation dans le cadre du plan d'équité culturelle ou le cas échéant la création de places supplémentaires à la demande de la collectivité pour les centres d'accueil et de loisirs et/ou les accueils périscolaires .

Ces actions nouvelles donneront lieu à la rédaction d'une fiche action.

- celles sollicitées ou proposées par l'ACAQB seront examinées et soumises à décision de la VILLE DE BORDEAUX dans le cadre du dialogue de gestion annuel.

10.3 Evolution d'activité

L'ACAQB et la VILLE DE BORDEAUX s'engagent à assurer un taux d'occupation, le plus important possible au sein des établissements et services dans le cadre des habilitations et/ou agréments et des objectifs fixés au contrat.

Au cas où l'activité constatée une année serait inférieure ou supérieure au taux cible fixé conjointement, l'ACAQB apportera les informations nécessaires à l'analyse de cette variation d'activité, qu'elles soient endogènes ou exogènes. L'ACAQB apportera également des propositions visant à revenir au seuil d'activité minimale ou envisageant une évolution du dispositif.

10.4 Modification et évolution significatives des charges

En cas de modifications législatives, réglementaires, conventionnelles pouvant avoir une conséquence significative sur les charges, et dès lors qu'elles s'imposent aux établissements et services du présent contrat, le comité de pilotage sera saisi par l'une des parties en vue d'en étudier et d'en prendre en compte les incidences.

L'ACAQB devra rechercher préalablement, les meilleurs moyens de limiter des coûts induits.

11. Détermination de la dotation versée par la Ville et modalités de versement

11.1 Dotation financière globale annuelle

La participation financière de la VILLE DE BORDEAUX au budget global des établissements et services de l'ACAQB sera versée sous forme d'une dotation globale annuelle.

Cette enveloppe budgétaire globale et constante représente l'ensemble des dépenses autorisées pour les établissements et services regroupés au sein de l'ACAQB liées aux activités couvertes par le présent contrat.

La dotation annuelle globalisée et constante sur les 3 ans est fixée à 8 300 000 € huit millions trois cent mille euros).

11.2 Arrêtés annuels

Le Maire de Bordeaux fixe chaque année par arrêté, le montant de la dotation financière globale de la VILLE DE BORDEAUX .

Les lettres de notification de ces arrêtés préciseront le montant de l'enveloppe budgétaire globale autorisée.

11.3 Modalités de versement de la dotation annuelle

La dotation sera versée annuellement selon les modalités suivantes hors prestations enfance :

- une avance à la notification du CPOM dans la limite de 75% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 11-1,
- le solde après le vote du BP.

Pour la partie enfance, elle donnera lieu à un versement complémentaire après le vote du BP et à un versement en juillet de l'exercice considéré.

La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur:

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

.....

N° IBAN | |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|
|_|_|_|_|

BIC | |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

L'ordonnateur de la dépense est le maire de la ville de Bordeaux. Le comptable assignataire est le comptable de la Ville de Bordeaux

III. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

12. Dialogue de gestion et comités

12.1 Dialogue de gestion

Il est instauré entre l'ACAQB et la VILLE DE BORDEAUX un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs prévus au présent contrat, l'évolution d'activité des établissements et services, la qualité des activités et de l'accompagnement ainsi que les ajustements, aménagements et évolutions qu'il conviendrait d'envisager.

Ce dialogue de gestion interviendra au minimum chaque année après l'envoi à la VILLE DE BORDEAUX des comptes annuels de l'ACAQB.

Un comité de pilotage et un comité de suivi représentatifs des parties contractantes garantiront la transparence et la régularité des échanges entre l'ACAQB et la VILLE DE BORDEAUX.

Les indicateurs de résultats prévus par les fiches actions annexées au présent contrat serviront de base à ce dialogue de gestion.

12.2 Comité de pilotage

Le comité de pilotage en charge de mener annuellement le dialogue de gestion prévu ci-dessous, est constitué de la manière suivante :

- des représentants de la VILLE DE BORDEAUX

- des représentants de l'**ACAQB**

Le comité aura pour rôle d'examiner les points cités ci-dessus, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants au présent contrat.

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre en tant que de besoin des personnes qualifiées relevant des effectifs de l'ACAQB et /ou de la VILLE DE BORDEAUX.

12.3 Comité de suivi

Un comité de suivi sera en charge de suivre régulièrement l'évolution des activités au regard des objectifs, et ce, afin de permettre les réajustements nécessaires et proposer, le cas échéant, des évolutions ou préconisations au comité de pilotage.

Les membres du comité de suivi auront pour mission d'assurer le suivi de la bonne exécution du contenu du contrat d'objectifs et de moyens et de rendre compte, au moins une fois par an au comité de pilotage, du bilan de l'année écoulée lors du

dialogue de gestion.

Le comité de suivi se réunira en vue de préparer la tenue du comité de pilotage, et tiendra des réunions de gestion régulièrement à chaque étape budgétaire pour vérifier la réalisation des objectifs et l'adéquation des moyens ainsi que préalablement à la tenue de Conseil d'Administration de l'ACAQB correspondant au CPOM.

Le comité de suivi est constitué de la manière suivante :

- des représentants techniques de la VILLE DE BORDEAUX
- des représentants de l'**ACAQB**

13. Evaluation

13.1 Modalités d'évaluation annuelle

Au 15 avril de chaque année, l'ACAQB transmet à la VILLE DE BORDEAUX les documents réglementaires relatifs aux comptes annuels et ses annexes.

Un rapport annuel d'activité comprenant le bilan de la réalisation des objectifs et actions prévus au CPOM, devra être transmis au 15 avril de chaque année .Ce bilan est élaboré sur le double plan de la réalisation des objectifs du CPOM et, de façon synthétisée, des objectifs spécifiques.

Il sera accompagné des documents suivants permettant d'objectiver d'une année sur l'autre les ajustements réalisés et les mesures spécifiques mises en œuvre par chacun des établissements :

- a) Le bilan comptable du siège,
- b) La répartition financière par établissement des frais de siège,
- c) Une analyse financière de la situation du gestionnaire,
- d) Une analyse financière par établissement et service,
- e) Les indicateurs de réalisation des objectifs inscrits dans le CPOM et les pièces demandées dans le présent contrat.
- f) Le rapport du Commissaire aux comptes (article L612-4 du CC)

L'étude des documents ci-dessus ainsi que des autres éléments de suivi des engagements de l'ACAQB doit permettre d'examiner périodiquement les conditions du présent contrat, notamment en cas d'événements exceptionnels et imprévisibles, quels qu'ils soient.

13.2 Modalités d'évaluation finale

Un bilan intermédiaire et détaillé (indicateurs de réalisation, éléments financiers et d'activités ...) sera établi par l'ACAQB au terme du contrat et transmis à la VILLE DE BORDEAUX au 15 juillet 2020. Ce bilan sera soumis à l'examen du comité de pilotage.

A l'issue de la convention, la Ville vérifiera que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable évalué dans le cadre du dialogue de gestion ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

IV. CONDITIONS DE REVISION ET DE RESILIATION

14. Durée, révision et renouvellement du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le renouvellement du présent contrat est subordonné à la production des justificatifs prévus aux articles 4 et 13 du présent contrat et à l'évaluation menée sur la base des fiches actions annexées.

Des précisions ou modifications pourront être apportées si nécessaire, en cas d'accord de l'ensemble des signataires, par simple avenant signé des deux parties, sur la base des conclusions du dialogue de gestion.

Pour certaines situations spécifiques, un seul cosignataire pourra demander la révision ou la résiliation du contrat :

- a) En cas de modification substantielle des dispositions législatives et/ou réglementaires qui en rendent l'exécution impossible ;
- b) En cas de changement de personne morale gestionnaire des établissements ou services couverts par le contrat ;
- c) En cas de non respect des engagements contractuels par l'une ou l'autre des parties

14.1. Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

15. Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Le contrat pourra être dénoncé au 31 décembre de chaque année par l'une des

parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie au plus tard le 1er juillet de l'année considérée.

V. RECOURS CONTENTIEUX

16. Règlement des litiges

En cas de difficultés quelconques liées à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procèderont par voie de règlement amiable avant tout recours contentieux. A cette fin, le Comité de Pilotage sera saisi ou l'autre partie, et se réunira, au besoin lors d'une séance exceptionnelle, en vue de rechercher une solution amiable au litige.

A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis à la juridiction territorialement compétente.

Article 17 - ANNEXES

- 1) Diagnostic partagé
- 2) Cadre de référence
- 3) Fiches actions
- 4) Budget Base Zéro

CADRE DE REFERENCE COMMUN

EN VUE DE LA RÉDACTION D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE
QUARTIER DE BORDEAUX (ACAQB)

VERSION CONSOLIDÉE

PAR LE COPIL DU 29 SEPTEMBRE 2017





LES 5 AXES PRIORITAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

1. EDUCATION & ANIMATION SOCIOCULTURELLE

- a) Proposer et rendre accessible une offre d'activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, en s'adaptant à la spécificité de chaque quartier
- b) Accompagner à la scolarité des enfants et des adolescents
- c) Favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction de projets
- d) Prioriser des activités éducatives de proximité permettant l'épanouissement, la créativité, l'imagination, l'expression, la coopération et l'ouverture aux autres ...

2. ACCUEIL DES FAMILLES & ACCES AU DROIT

- a) Permettre à la population d'avoir accès aux droits fondamentaux en termes de logement, santé, alimentation et culture
- b) Soutenir la parentalité et les liens intergénérationnels
- c) Organiser une fonction d'accueil et d'animation de la vie sociale conformément aux missions « centre social » telles que définies par l'agrément « Centre social »
- d) Accueillir, informer, orienter et insérer socialement les familles, et plus particulièrement les familles monoparentales au travers de lieux ressources de proximité

3. JEUNESSE

- a) Renforcer la mise en oeuvre de la politique municipale à destination des adolescents et des jeunes adultes
- b) Proposer des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la culture, la santé, la sécurité, le logement ... et ce, « dans » et « hors » les murs dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales
- c) Renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours de vie
- d) Concourir à l'égalité entre les hommes et les femmes
- e) Accentuer les actions concourant au respect de l'égalité filles/garçons, particulièrement chez les jeunes

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

- a) Animer la vie sociale locale avec les partenaires et participer à la dynamisation de la vie des quartiers dans une logique de mutualisation des moyens
- b) Arrêter conjointement entre la Ville de Bordeaux et l'ACAQB des projets spécifiques pour chaque centre contribuant au « bien vivre »
- c) Mener des expérimentations thématiques et différenciées selon les publics en tenant compte des innovations sociales, notamment autour des questions alimentaires
- d) Prévenir toute forme de violence en développant une prévention active en lien avec les familles et les professionnels, et en mettant en oeuvre de nouveaux modes de régulation de conflits

5. EQUITÉ CULTURELLE

- a) Favoriser l'accès à la culture
- b) Participer à l'éducation culturelle et artistique, tout au long de la vie
- c) Structurer les pôles d'excellence sur les territoires au bénéfice des habitants en incluant l'ensemble des opérateurs culturels et associations de quartiers et du territoire et en diffusant hors les murs les pratiques artistiques créées au sein des pôles
- d) Développer les échanges interculturels de proximité en favorisant l'articulation entre le social et la culture

LES 7 ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF DE L'ACAQB



1. L'ETHIQUE : VALEURS ET PRINCIPES

Développer des actions porteuses de sens et ouvertes à tous, de manière volontariste et sans discriminations, favorisant l'enracinement (l'acquisition/la sédimentation) des valeurs de la République, l'affirmation du principe de laïcité inscrit dans statuts de l'ACAQB depuis sa création, l'affirmation de l'égalité de droit entre les hommes et les femmes, le développement de l'émancipation, la participation des citoyens, le faire société.

2. LA PEDAGOGIE DU VIVRE ENSEMBLE : ACCUEIL, ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT, DES LIEUX OUVERTS A L'AUTRE [Proposition d'amendement : "l'expérience du vivre ensemble"]

À partir de l'observation (inter)active de la réalité sociale des quartiers et de l'engagement sociétal de leurs forces vives, animer des espaces d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'échanges pour et avec des personnes favorisant les rencontres, les relations, l'accès aux droits de tous dans un esprit de responsabilité individuelle et collective pour faire société.

3. L'ART ET LA CULTURE

Favoriser l'accès à l'art et à la culture dans le cadre d'une réflexion et d'actions pluridisciplinaires et pluri-acteurs avec des parcours culturels, des pratiques artistiques, des résidences d'artistes visant l'enrichissement réciproque des personnes et la valorisation des savoirs, savoir-être et savoir-faire, notamment de la jeunesse.

4. L'EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Participer à transmettre aux personnes des clefs d'une compréhension du monde et des enjeux sociétaux afin de favoriser l'accomplissement personnel, le développement de l'esprit critique, le libre choix par le biais entre autres d'actions éducatives, culturelles, ludiques, notamment en termes d'éducation continue à la langue française, d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la transition écologique, d'éducation artistique et culturelle, de soutien à la parentalité, de renforcement des liens inter-générationnels, d'éducation physique...

5. L'OUVERTURE A L'AUTRE, AU MONDE ET A LA DIVERSITE CULTURELLE

Promouvoir au quotidien la mixité et une culture ouverte, faite d'accueil et d'appartenance au monde, dans sa diversité culturelle et son humanité commune, lors de rencontres et d'actions en synergie avec des personnes.

6. L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PERSONNES BENEVOLES

Concourir à faire de l'ACAQB, partie prenante dans maillage associatif et partenarial, un laboratoire d'initiatives et d'expérimentations citoyennes à partir de l'engagement libre et bénévole de personnes dans la vie associative et sociétale.

7. CO-CONSTRUCTION AVEC DES PARTENAIRES

Animer la vie sociale et culturelle des quartiers en développant, localement et à l'échelle de la ville, des actions dans des dynamiques partenariales, et participer ainsi au travail de mise en réseau des acteurs.

OBJECTIFS COMMUNS & PARTAGÉS

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a pour objectif de formaliser pour trois ans les engagements respectifs entre l'ACAQB (association agréée Jeunesse Education Populaire) et la Ville de Bordeaux, résultant de la concertation réalisée lors du diagnostic partagé, des statuts, règlement intérieur et textes fondateurs de l'ACAQB ainsi que des orientations prioritaires et axes stratégiques définis par la Municipalité. Il fixe ainsi les objectifs stratégiques concertés entre les différentes parties au contrat, autour de 4 objectifs :

OBJECTIF N° 1 Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse en lien avec les familles ; permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle. *Cet objectif étant en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT), le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE), le Document d'Orientations Culturelle (DOC) et le contrat CLAS*

- OPERATIONNEL 1.1 Proposer un accueil éducatif de qualité à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires, en s'adaptant à la spécificité de chaque quartier, de chaque âge et de tous les publics
- OPERATIONNEL 1.2 Mettre en œuvre des accueils, actions et activités en direction des 12/17 ans
- OPERATIONNEL 1.3 Assurer un accueil, un accompagnement et un soutien des jeunes adultes et notamment les 18/25 ans
- OPERATIONNEL 1.4 Accompagner à la scolarité les enfants et les jeunes

OBJECTIF N° 2 Participer à l'animation et à la dynamisation de la vie sociale des quartiers et au « vivre ensemble », *et ce, en cohérence avec le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE)*

- OPERATIONNEL 2.1 Coordonner des actions, dispositifs et acteurs des quartiers
- OPERATIONNEL 2.2 Animer la vie sociale des quartiers et co-construire des projets
- OPERATIONNEL 2.3 Accueillir, informer, orienter et insérer socialement les adultes et les familles et participer à la formation tout au long de la vie, en particulier à la langue française
- OPERATIONNEL 2.4 Associer les habitants à la gouvernance et à l'animation des structures de vie sociale dans une démarche de responsabilité des personnes

OBJECTIF N° 3 Contribuer à l'équité culturelle, *en cohérence avec le Document d'Orientations Culturelle (DOC) et le Pacte de cohésion sociale et territoriale (PACTE)*

- OPERATIONNEL 3.1 Favoriser l'accès à la culture et l'éducation artistique et culturelle
- OPERATIONNEL 3.2 Valoriser les pôles d'excellence et les projets culturels

OBJECTIF N° 4 Optimiser l'utilisation des ressources allouées

- OPERATIONNEL 4.1 Rechercher l'efficacité dans la gestion des activités et des Centres d'Animation
- OPERATIONNEL 4.2 Mettre en place un outil de dialogue permanent



OBJECTIF N°1

Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse en lien avec les adultes et les familles ; permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle

FICHE ACTION 1.1 FONCTION ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ANS



OBJECTIFS OPERATIONNELS

1.1 Proposer un accueil éducatif de qualité à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires et extrascolaires, en s'adaptant à la spécificité de chaque quartier, de chaque âge et de tous les publics

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<p>a) Répondre à un besoin social et à des solutions de modes d'accueil éducatifs, en cohérence avec le système éducatif et en accompagnement et soutien de la fonction parentale</p> <p>b) Proposer et rendre accessible des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, permettant l'épanouissement personnel, la réussite et l'intégration dans la société des enfants</p> <p>c) Favoriser l'implication, la prise d'initiative, la prise de responsabilité et l'engagement des enfants et de leurs familles dans l'émergence et le développement de projets</p> <p>d) Soutenir le lien social en renforçant les solidarités, les rencontres, les échanges, les relations inter-générationnelles, les passerelles entre cultures, et l'apprentissage de la citoyenneté</p>	<p>a) Taux d'occupation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement & écart entre taux de fréquentation conventionnés et taux réalisés</p> <p>b) Nombre d'heures, de présences par ACM</p> <p>c) Transmission d'une fiche qualitative et quantitative de suivi annuel par centre agréé (cf. modèle service de la Ville)</p> <p>d) Agrément Accueil Collectif pour Mineurs & projet éducatif pour l'organisation et l'animation des activités sociales et éducatives à destination des 3/11 ans</p> <p>e) Niveau de satisfaction des bénéficiaires et acteurs de l'éducation</p> <p>f) Animation d'ateliers réunissant les acteurs de l'éducation autour de l'écriture d'un projet partagé de quartier assorti d'objectifs et d'un plan d'actions</p> <p>g) Nombre d'événements avec la participation des enfants dans le cadre d'actions d'animation locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'accueil éducatif de la Ville et de ses partenaires ▪ Projet Educatif De Territoire ▪ Contrat Enfance Jeunesse ▪ PACTE Axe 2 : « Garantir une offre de service municipale et de proximité » ▪ DOC : « Poursuivre l'offre culturelle liée aux rythmes scolaires / temps d'activités périscolaires » ▪ Coefficient familiaux

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des ACM déclarés par l'ACAQB

CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°1

Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse en lien avec les adultes et les familles ; permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle

FICHE ACTION 1.2 FONCTION ACCUEIL DE JEUNES 12/17 ANS



OBJECTIFS OPERATIONNELS

1.2 Mettre en œuvre des accueils, actions et activités en direction des 12/17 ans

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<p>a) Proposer et développer des accueils, activités et actions culturelles, sportives et de loisirs, adaptées et ajustées aux tranches d'âges et à l'environnement des quartiers, et ce, en s'appuyant sur les ressources de la Ville, afin d'optimiser le rayonnement de l'action éducative</p> <p>b) Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la prise de responsabilités des jeunes dans leurs projets et dans leur participation citoyenne</p> <p>c) Mettre en place des espaces d'accueil, d'échanges et d'accompagnement ouverts en lien avec les clubs de prévention, concourant à l'autonomie et à la responsabilisation des jeunes</p> <p>d) Concourir à l'égalité entre les hommes et les femmes en initiant des actions de sensibilisation et la recherche d'innovations</p> <p>e) Travailler en partenariat avec des acteurs de l'action jeunesse dont la MDA</p> <p>f) Contribuer à la politique jeunesse</p>	<p>a) Contribution à la mise en œuvre de la politique jeunesse de la ville</p> <p>b) Nombre de jeunes et d'heures d'accueil par ACM</p> <p>c) Agrément Accueil Collectif pour Mineurs & projet éducatif pour l'organisation et la l'animation des activités sociales et éducatives à destination des 12/17 ans</p> <p>d) Nombre et typologie de jeunes concernés</p> <p>e) Nombre et types d'actions portées par les collectifs jeunes en lien avec les jeunes membres du Conseil d'Administration</p> <p>f) Nombre et types d'actions conduites « dans » et « hors » les murs, dont les séjours et les sorties</p> <p>g) Evaluation de la qualité des projets et actions menés par les bénéficiaires, les partenaires et les animateurs socioculturels professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'accueil éducatif de la Ville et de ses partenaires ▪ Contrat Enfance Jeunesse ▪ Contrat de Ville ▪ PACTE Axe 2 : « Garantir une offre de service municipale et de proximité » ▪ Pacte Axe 1 : « Encourager et accompagner les jeunes dans leurs projets d'avenir »

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des ACM déclarés par l'ACAQB

CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°1

Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse en lien avec les adultes et les familles ; permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle

FICHE ACTION 1.3 FONCTION ACCOMPAGNEMENT JEUNES ADULTES



OBJECTIFS OPERATIONNELS

1.3 Assurer un accueil, un accompagnement et un soutien des jeunes adultes et notamment les 18/25 ans

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Proposer des accueils ouverts, adaptés et basés sur l'écoute et la libre adhésion b) Proposer des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation tout au long de la vie, l'insertion sociale..., et ce « dans » et « hors » les murs, dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales c) Renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours de vie d) Mener ou soutenir des actions innovantes portées par des acteurs compétents afin de garantir dans l'ensemble des quartiers - au sein desquels l'ACAQB est implantée - l'accès aux droits fondamentaux et l'orientation dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation, de la culture et de la protection de la famille et de l'enfance e) Contribuer à la politique jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre d'actions concourant à la mise en œuvre d'une politique jeunesse, à l'élaboration des diagnostics et autres types d'études réalisés par la Ville b) Nombre d'accompagnement effectués c) Nombre de réunions techniques avec les partenaires d) Nombre, type et résultat d'actions innovantes menées ou soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pacte Axe 1 : « Encourager et accompagner les jeunes dans leurs projets d'avenir » ▪ PACTE Axe 5 : « Prévenir toutes les conduites à risque ; lutter contre toutes formes de discrimination, accepter les différences, sans jugement sectaire sur la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ... ; rechercher l'égalité de traitement pour tous et, plus particulièrement, entre hommes et femmes »

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des centres d'animation de l'ACAQB CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°1

Assurer un accueil et un accompagnement de qualité en direction de l'enfance, de la jeunesse en lien avec les adultes et les familles ; permettant la transmission des valeurs républicaines, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'ouverture au monde, à l'autre et à la diversité culturelle



FICHE ACTION 1.4 FONCTION ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1.4 Accompagner à la scolarité les enfants et jeunes

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de méthodes, d'approches et de relations favorisant l'accès au savoir, par un ensemble d'actions visant à offrir appuis et ressources, aux côtés des acteurs de l'éducation et des familles b) Mettre en place des activités permettant d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, et ce, en concertation avec les acteurs socio-éducatifs, les professionnels de l'éducation et les familles c) Mettre en œuvre des projets d'accompagnement à la scolarité selon la spécificité et les besoins des quartiers d) Accentuer les actions dans les quartiers en REP+ 	<ul style="list-style-type: none"> a) Fréquentation, nombre d'enfants ou ados concernés b) Fréquence, nombre de créneaux et amplitudes horaires proposés c) Encadrement : nombre et profils des adultes ressources, animateurs socioculturels qualifiés et bénévoles. d) Le lien aux familles (modes de communication mis en œuvre, participation directe aux projets, temps de rencontres formels ...) e) Nombre de réunions avec les partenaires, dont l'Education Nationale f) Repérage en amont et attention portée aux publics les plus en difficulté g) Nombre d'actions spécifiques menées pour les enfants scolarisés en REP+ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Réussite éducative ▪ PACTE Axe 3 : « favoriser la réussite scolaire de tous les enfants ; soutenir les actions de lutte contre l'illettrisme, l'analphabétisme et l'acquisition des savoirs de langue et des savoirs de base ; développer une démarche cohérente entre le temps scolaire et les activités périscolaires » ▪ Contrat et charte CLAS de la CAF

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB

CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°2

Participer à
l'animation et à la
dynamisation de la
vie sociale des
quartiers et au
« vivre ensemble »

FICHE ACTION 2.1 FONCTION COORDINATION



OBJECTIFS OPERATIONNELS

2.1 Coordonner des actions, dispositifs et acteurs des quartiers

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Fédérer, animer et mettre en réseau ou en lien des acteurs de la vie sociale des quartiers et les acteurs économiques et culturels b) Coordonner, mutualiser et favoriser toutes formes de partenariat en direction des publics c) Etre attentif aux sollicitations des partenaires, des structures locales culturelles, éducatives, sociales et environnementales et à soutenir la vie associative d) Initier toutes formes de coopération et valoriser les initiatives locales, culturelles, éducatives, sociales et environnementales e) Accompagner les acteurs locaux dans les projets, dans l'animation de la vie des quartiers et sur les plans méthodologique, technique, opérationnel et stratégique en lien avec l'ingénierie de projet f) Centrer les actions en direction des publics ciblés sur les quartiers de Bordeaux, et éventuellement en partenariat avec des collectivités dont les problématiques sont comparables g) Présenter des projets audacieux contribuant au renouvellement des actions à visée d'insertion sociale h) Etre un laboratoire d'expérimentation citoyenne et de crises i) Contribuer à la réflexion et aux actions autour des enjeux de l'alimentation et des jardins vivriers urbains 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et fréquentation des rencontres thématiques entre les acteurs b) Diversité des acteurs impliqués c) Evaluation de la qualité et de la durabilité / stabilité des partenariats d) Nombre et fréquentation des journées séminaires, ateliers organisés permettant la mise en place de partenariats et de coopérations au service des habitants et des problématiques de quartiers e) Mesure de la satisfaction des acteurs locaux et des adhérents des structures f) Nombre d'actions et de projets alimentaires de quartier contribuant à la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PACTE Axe 2 : « Penser, construire et animer l'espace public dans une logique d'intégration, de rencontres et de mixité » ▪ PACTE Axe 5 : « Garantir des réponses à tout ce qui produit un sentiment d'insécurité, voire d'impuissance ; favoriser toutes les réponses innovantes et participatives comme médiation citoyenne ou encore médiation sociale » ▪ Agréments Centre Social ▪ Circulaires CNAF

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB et la Direction Générale de l'ACAQB

CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°2

Participer à l'animation et à la dynamisation de la vie sociale des quartiers et au « vivre ensemble »



FICHE ACTION 2.2 FONCTION D'ACCUEIL ET VEILLE SOCIALE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

2.2 Animer la vie sociale des quartiers et co-construire des projets

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<p>a) Proposer des actions sociales dans le respect du projet du centre social et du diagnostic de territoire répondant aux besoins de chaque catégorie de public dans un but de mixité sociale et de cohésion</p> <p>b) Permettre - ou contribuer à permettre par l'orientation des personnes - à la population d'avoir accès aux droits fondamentaux en termes de logement, santé et culture</p> <p>c) Repérer les problématiques d'animation de la vie sociale et les perspectives d'amélioration afin de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes et de rompre l'isolement des habitants d'un territoire</p> <p>d) Participer aux animations de quartiers, spectacles, manifestations de proximité ou toutes formes d'organisations collectives dans le respect des statuts de l'ACAQB</p> <p>e) Prévenir toute forme de violence en développant une prévention en lien avec les familles et les professionnels et de modes de régulation de conflits</p> <p>f) Favoriser le développement ou le renforcement des relations et des liens inter-générationnels dans les quartiers</p> <p>g) Exercer une fonction de veille dans les quartiers</p>	<p>a) Conformité du projet social aux exigences CAF et Ville</p> <p>b) Satisfaction des personnes accueillies /adhérents des centres sociaux</p> <p>c) Nombre de rencontres avec les professionnels et acteurs de la vie sociale des quartiers sur des sujets en lien avec l'objectif visé</p> <p>d) Participer à la mise en place d'un processus d'alerte / prévention des violences dans les quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PACTE Axe 2 : « Garantir une offre de service municipale et de proximité » ▪ PACTE Axe 3 : « Promouvoir le partage des savoirs, quels que soient son âge et sa condition » ▪ PACTE Axe 5 : « Accompagner les victimes de violence, toutes les personnes en situation de vulnérabilité »
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB		CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°2

Participer à l'animation et à la dynamisation de la vie sociale des quartiers et au « vivre ensemble »



FICHE ACTION 2.3 FONCTION D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

2.3 Accueillir, informer, orienter et insérer socialement les adultes et les familles et participer à la formation tout au long de la vie, en particulier à la langue française

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer l'accompagnement des adultes et des familles, en particulier des familles vulnérables, au travers de lieux ressources de proximité b) Mettre en place des actions individuelles ou collectives de soutien à la parentalité, d'aide aux vacances, d'accompagnement à l'alimentation et ateliers d'éducation à la langue française (alphabétisation, français langue étrangère, sociolinguistique) c) Veiller à la valorisation de la diversité culturelle des personnes et de leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le cadre des projets, actions et activités mises en œuvre d) Initier des actions collectives contribuant à la cohésion et au renforcement familial et social e) Répondre aux problématiques repérées dans les quartiers, en développant des projets « familles », notamment à titre d'exemple autour des questions alimentaires, de la transition énergétique ... 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et typologie des familles accompagnées dans les quartiers b) Nombre des actions réalisées en direction des familles « dans » et « hors » les murs c) Nombre, fréquence et fréquentation des ateliers de formation à la langue française 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulaires CNAF ▪ PACTE Axe 2 : « Garantir une offre de service municipale et de proximité »

STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB

CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°2

Participer à l'animation et à la dynamisation de la vie sociale des quartiers et au « vivre ensemble »



FICHE ACTION 2.4 FONCTION PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

2.4 Associer les habitants à la gouvernance et à l'animation des structures de vie sociale dans une démarche de responsabilité des personnes

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<p>a) Animer les comités d'animations en travaillant à l'ouverture (jeunes, familles, bénévoles, partenaires)</p> <p>b) Favoriser le développement d'initiatives et de projets avec et pour des habitants, en mobilisant des moyens humains et logistiques</p> <p>c) Favoriser l'implication et l'engagement de personnes bénévoles dans l'ACAQB et d'autres associations.</p> <p>d) Participer à la formation – source d'émancipation – des personnes bénévoles engagées dans les centres d'animation, actrices de la vie sociale des quartiers.</p> <p>e) Promouvoir, la liberté d'expression des personnes dans son contenu et sa forme (orale, écrite, corporelle, artistique...), la participation démocratique et la responsabilité de chacun notamment par l'accompagnement des personnes et de collectifs dans l'exercice de leur citoyenneté en particulier au sein d'instances décisionnelles et consultatives à l'échelle de l'ACAQB et plus largement de la ville de Bordeaux (CA, commission permanente, conseil citoyen...)</p>	<p>a) Liste des membres des comités d'animations et implication dans la vie des centres</p> <p>b) Nombre d'initiatives accompagnées sur chaque quartier</p> <p>c) Nombre d'habitants impliqués dans les projets</p> <p>d) Nombre d'opérations conduites pour attirer de nouveaux habitants</p> <p>e) Nombre de personnes bénévoles engagées et degré d'engagement</p> <p>f) Nombre et fréquentation des rencontres et des formations destinées aux personnes bénévoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulaires CNAF ▪ PACTE Axe 1 : « Mobiliser toutes les initiatives citoyennes et susciter l'engagement »
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB		CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°3

Contribuer à l'équité
culturelle



FICHE ACTION 3.1 *FONCTION ACCÈS À LA CULTURE & EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE*

OBJECTIFS OPERATIONNELS

3.1 Favoriser l'accès à la culture et l'éducation artistique et culturelle

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none">a) Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics en initiant des actions prenant en compte les droits culturels des personnesb) Organiser des temps de découverte culturelle pour des publics qui en sont habituellement éloignésc) Participer à l'éducation culturelle et artistique, tout au long de la vied) Favoriser l'émergence et la pratique de cultures alternatives	<ul style="list-style-type: none">a) Programmes d'actions mis en place dans les quartiersb) Nombre de publics ayant participé à des actions de découvertes culturellesc) Nombre de spectacles et de représentations accueillis par les centres d'animation	<ul style="list-style-type: none">▪ PACTE Axe 3 : « Soutenir toute forme d'expression culturelle, renforcer l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles, notamment par la médiation et les action in situ »▪ DOC : « Développer les actions d'éducation artistique et culturelle vers tous les publics »
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : L'ensemble des Centres d'animation de l'ACAQB CPOM		CALENDRIER : Sur la durée du

OBJECTIF N°3

Contribuer à l'équité
culturelle



FICHE ACTION 3.2 FONCTION PÔLE D'EXCELLENCE & PROJETS CULTURELS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

3.2 Valoriser les pôles d'excellence et des projets culturels

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre la structuration des pôles d'excellence dans les quartiers en incluant des opérateurs culturels, des artistes en résidence et des associations de quartiers et en diffusant hors les murs les pratiques artistiques créées au sein des centres b) Favoriser le partenariat entre les acteurs sociaux et culturels, en fédérant les acteurs dans leurs domaines de compétence au service des publics et en créant des « ponts » entre les quartiers c) Travailler en partenariat avec les diffuseurs, les opérateurs, les partenaires sociaux, les services de la Ville dans une logique d'ouverture à la réflexion de projets culturels d) Envisager dans les quartiers qui en sont dépourvus des nouveaux pôles singuliers d'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et types de partenariats engagés avec les opérateurs culturels et acteurs locaux b) Types d'actions et évaluations ayant permis la mise en place de « ponts » entre les quartiers c) Programme d'actions mis en place dans les quartiers. d) Nombre de publics ayant participé à des actions de découvertes culturelles. e) Implication d'artistes de talents ayant la volonté de partager leurs expériences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DOC : « Développement de l'accueil des artistes en résidence et des lieux d'accueil associatif ; soutien à l'expérimentation artistique ; développer des partenariats »
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : Pôle d'excellence et Direction Générale de l'ACQB		CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

OBJECTIF N°4

Optimiser l'utilisation
des ressources
allouées



FICHE ACTION 4.1 FONCTION GESTION

OBJECTIFS OPERATIONNELS

4.1 Rechercher l'efficience dans la gestion des activités et des Centres d'Animation

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en œuvre les réorganisations structurelles et logistiques (cf. préconisations du diagnostic partagé) nécessaires à la pérennité financière de l'Association, et ce, dans un cadre budgétaire maîtrisé b) Travailler sur les modalités d'utilisation des équipements et de gestion de salles c) Mutualiser et rationaliser les moyens d) Rechercher de nouveaux financements 	<ul style="list-style-type: none"> a) Gestion prévisionnelle de la masse salariale b) Mise en place d'un logiciel métier pour la gestion et le suivi des activités (facturation, statistiques ...) c) Organigramme fonctionnel adapté à l'activité d) Présentation des supports de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic partagé ▪ Conventions d'occupation des locaux à intervenir
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : Direction Générale de l'ACQB CPOM		CALENDRIER : Sur la durée du

OBJECTIF N°4

Optimiser l'utilisation
des ressources
allouées



FICHE ACTION 4.2 FONCTION RELATION

OBJECTIFS OPERATIONNELS

4.2 Mettre en place un outil de dialogue permanent

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES & LIENS AVEC L'ACTION PUBLIQUE
<p>a) Mettre en place un comité de suivi dans le but de suivre régulièrement l'évolution des activités au regard des objectifs, et ce, afin de permettre les réajustements nécessaires et proposer, le cas échéant, des évolutions ou préconisations au comité de pilotage</p> <p>b) Entrevoir de nouvelles modalités de dialogue et de concertation entre les parties au travers d'un outil de dialogue permanent (comité de pilotage), permettant ainsi de clarifier les relations et d'intégrer un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs prévus, l'évolution des activités des structures et services ...</p> <p>c) Dans le cadre du comité de suivi et préalablement à la tenue de Conseil d'Administration correspondant : organiser des réunions de gestion régulière et à chaque étape budgétaire pour vérifier la réalisation des objectifs et l'adéquation des moyens</p> <p>d) Favoriser la visibilité des actions et des dispositifs portés par la Ville de Bordeaux, et mentionner l'aide apportée par celle-ci dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, site internet ...</p>	<p>a) Nombre de réunions du comité de Pilotage et du comité suivi</p> <p>b) Documents fournis nourrissant le débat</p> <p>c) Nombre de débats réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic partagé ▪ CPOM
STRUCTURE(S) CONCERNÉE(S) : Direction Générale de l'ACQB		CALENDRIER : Sur la durée du CPOM

CONCORDANCE DES OBJECTIFS « FICHES ACTIONS » AVEC L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX PAR QUARTIER

QUARTIERS	OBJECTIFS À PRENDRE EN COMPTE SELON LES CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DU QUARTIER
Bordeaux Sud	<ul style="list-style-type: none"> a) Favoriser la mise en lien entre le public jeunes et les structures d'insertion, en particulier dans le cadre de Bordeaux Euratlantique b) Développer la synergie entre les acteurs socio culturels du quartier, co-construire le schéma d'animation de la vie locale, principalement avec les EVS. c) Construire une dynamique permettant d'aller vers les publics isolés : étudiants, jeunes en difficultés, familles monoparentales, publics précaires,...
Chartons Grand Parc Jardins Public	<ul style="list-style-type: none"> a) Accompagner les publics dans leurs parcours d'insertion en redynamisant les liens avec les structures dédiées, notamment avec la Maison de l'emploi b) Favoriser la mixité des publics issus des différents secteurs du quartier c) Mettre en œuvre des projets en direction des 14/25 ans (séjours, chantiers éducatifs...) afin de renforcer la prévention et la médiation sur le territoire, et plus particulièrement sur le quartier du Grand Parc
Centre	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer les actions en direction des plus de 15 ans (étudiants, jeunes du secteur) et favoriser la mixité entre tous les publics b) Accompagner la médiation autour d'un usage apaisé des espaces publics c) S'appuyer sur la multitude d'équipements culturels structurants, pour favoriser leur accessibilité pour tous
Nansouty Saint-Genès	<ul style="list-style-type: none"> a) Favoriser les échanges entre acteurs de proximité (associations, commerces,...) et l'essaimage d'initiatives b) Prévenir et apaiser les tensions liées à l'incivisme, aux dégradations, aux trafics et nuisances
Bordeaux Maritime	<ul style="list-style-type: none"> a) Favoriser la mise en lien entre le public jeunes et les structures d'insertion, en particulier dans le cadre des différents projets urbains (Ginko, Aubiers, BAF, Claveau) b) Accompagner les mutations du quartier dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Lac c) Renforcer la prévention, la médiation et l'accompagnement social en direction des publics les plus fragiles et/ou vulnérables, notamment en allant vers les publics les plus éloignés (animation hors les murs)
Bastide	<ul style="list-style-type: none"> a) Accompagner par des actions ciblées les mutations liées à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain Joliot Curie (participation des habitants, diagnostic, animation du réseau d'acteurs) b) Développer les articulations entre les deux secteurs du quartier (Queyries et Benaugue) et anticiper l'émergence de nouveaux secteurs (Niel et Brazza) c) Mettre en œuvre des projets en direction des 14/25 ans (séjours, chantiers éducatifs ...) afin de renforcer la prévention, la médiation et la citoyenneté sur le territoire, et plus particulièrement sur le quartier de la Benaugue
Caudéran	<ul style="list-style-type: none"> a) Favoriser les partenariats avec les principaux acteurs socio éducatifs en vue d'assurer un maillage optimisé de l'ensemble du quartier b) Repérer et accompagner les publics vulnérables et isolés du territoire c) Mettre en place des actions participant à la dynamique d'amélioration du cadre de vie du quartier, en favorisant la participation des habitants (ville-jardin, santé pour tous,...)

SOURCE : Analyse des besoins sociaux au pacte de cohésion sociale et territoriale - Avril 2017